



Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

Service : *Secrétariat Conseil Municipal*

ADMINISTRATION GENERALE

Délégation de signature à M Luc ZENON, Adjoint au Maire
en l'absence de Mme Perrine PELAEZ, Adjointe au Maire,
du 31 août au 30 septembre 2020 inclus

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122.18,
VU l'arrêté n° 1598 du 17 juillet 2020 attribuant délégation de fonction et de signature à
Mme Perrine PELAEZ, Adjointe au Maire,

VU l'arrêté n° 1597 du 17 juillet 2020 attribuant délégation de fonction et de signature à
M. Luc ZENON, Adjoint au Maire,

CONSIDERANT que Mme Perrine PELAEZ sera absente du 31 août au 30 septembre 2020
inclus,

CONSIDERANT qu'en l'absence de Mme Perrine PELAEZ, Adjointe au Maire, afin
d'assurer le bon fonctionnement des services, il convient d'attribuer temporairement ses
délégations à M. Luc ZENON, Adjoint au Maire

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : M. Luc ZENON, en sa qualité d'Adjoint au Maire, reçoit pour la période du
31 août au 30 septembre 2020 inclus, délégation de signature pour les documents ci-dessous
énoncés qui lui seront présentés par le Directeur Général des Services de la Mairie et
notamment :

- correspondances nécessaires à la mise en œuvre de la politique municipale, pour le secteur relevant de la délégation de Mme Perrine PELAEZ,
- contrats et conventions dont la négociation et la signature sont autorisées par délibération du Conseil Municipal, pour le secteur relevant de la délégation de Mme Perrine PELAEZ,
- arrêtés et décisions relevant de la délégation de Mme Perrine PELAEZ,
- actes d'engagement de dépenses payables sur facture, dans la limite des crédits ouverts au budget et affectés spécifiquement aux services relevant de la délégation de Mme Perrine PELAEZ ,
- actes relevant de l'application de la législation et de la réglementation nationale dans le domaine de la délégation de Mme Perrine PELAEZ,
- actes relevant de l'application des règlements institués par arrêtés du Maire ou délibérations du Conseil Municipal, dans le domaine de la délégation de Mme Perrine PELAEZ

ARTICLE 2 : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

19 AOÛT 2020



R. Menard

Robert MENARD